Nations Unies A/67/PV.89

Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

89e séance plénière
Vendredi 21 juin 2013, à 15 heures
New York

Président : M. Jeremić . . . . . (Serbie)

En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 20 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Projet de décision (A/67/L.70)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 2e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a renvoyé cette question subsidiaire à la Deuxième Commission. Les membres se rappelleront aussi qu'à sa 63e séance plénière, le 22 janvier 2013, l'Assemblée a décidé d'examiner la question subsidiaire directement en séance plénière, a procédé immédiatement à son examen et a adopté la décision 67/555, intitulée « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ».

Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/67/L.70.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/67/L.70, intitulé « Comité intergouvernemental plénier d'experts sur le financement du développement durable ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/67/L.70?

Le projet de décision A/67/L.70 est adopté (décision 67/559).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'oratrice qui va s'exprimer au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

Mme Nemroff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient les délégations norvégienne et kazakhe d'avoir facilité de manière équilibrée et stoïque les négociations qui ont abouti à l'adoption par consensus de la décision 67/559, qui établit la composition du comité intergouvernemental d'experts sur le financement durable demandé dont la création était

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-37039(F)

demandée dans le document final (résolution 66/288) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Rio+20). C'est avec plaisir que nous nous sommes joints à l'instant au consensus sur cette décision importante. Les États-Unis appuient vivement le débat mené par la communauté internationale sur le financement du développement. Les États Membres ont désigné un groupe d'experts éminent pour participer à ce processus, et nous nous sommes tout à faits certains qu'il produira un rapport qui éclairera utilement le débat concernant le programme de développement durable pour l'après-2015, ainsi que les objectifs de développement durable et le processus général de financement de développement.

Nous prenons la parole aujourd'hui pour émettre quelques préoccupations que nous inspire l'approche adoptée pour la création de ce comité intergouvernemental d'experts. Nous demeurons préoccupés par les arrangements de grande envergure adoptés par les groupes régionaux concernant l'occupation à tour de rôle des sièges de membres du comité et le remplacement de ses membres. Nous estimons que cela n'est pas conforme aux termes énoncés dans le document final de Rio+20. Dans la pratique, disposer d'un plus grand nombre de participants au moyen de ses arrangements semble aller à l'encontre de l'objectif de choisir un groupe d'experts défini qui puisse contribuer à dégager un consensus parmi l'ensemble des Membres de l'ONU. Les États Membres devraient reconsidérer l'idée de recourir à ces approches hybrides concernant des ensembles intergouvernementaux d'experts pour les groupes de travail qui seront créés à l'avenir.

Enfin, nous en profitons pour redire qu'à notre avis, en plus d'éclairer les différentes activités dans le cadre de la suite donnée à Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015, le rapport du comité intergouvernemental sera une contribution importante à l'examen générale du financement du développement par l'Assemblée générale. En fait, le travail du comité doit être pleinement intégré au processus de financement du développement mené au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, lequel processus qui a commencé à Monterrey (Mexique) à la Conférence internationale pour le financement du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu l'unique orateur au titre des explications de positions.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 25.